



ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle de Chlef
Sous-Direction Technique

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 543 / 2022

Chlef , le 18/10/2022

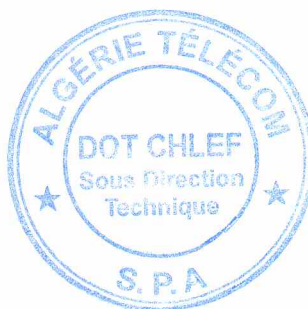
A
MONSIEUR : SBAlHIA FETHI
BOCCA OULED BOUZIANE N° 25
OULED FARES – CHLEF

OBJET : 02 éme Mise en demeure

Suite a l'acquisition de l'autorisation des autorités locales de Beni Haoua pour la réalisation des travaux de projet de canalisation urbaine au niveau des 80 logts Zitoufi + Lotissement Beni Haoua , vous étiez mis en demeure et contacté par téléphone à maintes reprises pour reprendre les travaux au niveau du site , mais sans réponse de votre part .

A cet effet Vous êtes mis en demeure pour la dernière fois de reprendre les travaux dans un délais de 48 heures , dès la réception de la dite mise en demeure .

Faute de quoi je me verrais dans l'obligation de procéder à la résiliation pure et simple du contrat en question aux torts de votre entreprise.



Le Directeur

Directeur Opérationnel
des Télécommunications
DOT CHLEF
Signé: Kamel Noureddine SLIMANI

19 OCT 2022